

MUSÉES ROYAUX

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE

BELGIQUE

N° 5045132

Objet :

ANNEXE

Expédié le

Bruxelles, le

7 novembre 1902

à M<sup>r</sup> Lejeune  
Vierge

Nous avons l'honneur de vous faire connaître qu'il n'est pas dans les attributions de la Commission Directrice de donner son avis sur des ouvrages qui ne lui sont pas soumis en vue de leur acquisition *ventuelle* pour les collections de l'État.

C'est à un expert de profession qu'il appartient plutôt de se prononcer sur la valeur de l'authenticité du *tableau* qui fait l'objet de votre lettre du *6 oct*

Veuillez agréer, M<sup>r</sup> *Lejeune*, l'assurance de notre considération distinguée.

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE,

Le Secrétaire,



Liège, 6 nov<sup>bre</sup> 06

Monsieur,

J'ai ici un tableau ancien  
au sujet duquel les experts ne  
sont pas d'accord.

7 Désireux de le soumettre à  
l'appréciation de la commis-  
sion du musée, je vous serais  
reconnaisant de me faire  
savoir à quelle époque la dite  
commission se réunira afin  
que je puisse me rendre en votre  
ville avec l'oeuvre en question.

Veuillez agréer, monsieur le  
conservateur, mes remerciements  
anticipés et l'assurance de

ma parfaite considération

J. Lefevre

39 rue de Pitteurs

Liège